



Réunion du Bureau Club de Sauvetage Côtier de l'Horizon - Cap-Ferret

Vendredi 13 juillet 2018 - 9h30

Mairie annexe du Cap-Ferret – 33970 Lège Cap-Ferret

PARTICIPANTS

	NOM Prénom	Etat
Président	COLLEDANI Frédéric	Présent
Vice-Président	LARMINACH Pascal	Présent
Secrétaire Général	LENCOU Pascal	Présent
Trésorier	TROQUE Pascal	Présent
Invité	LEMARCHAND Alex	Absent

PIECES JOINTES

- Néant

SOMMAIRE

PARTICIPANTS.....	1
PIECES JOINTES.....	1
SOMMAIRE	2
ORDRE DU JOUR.....	3
PRÉAMBULE.....	3
COMPTE-RENDU.....	3
1- Intervenants Section Sportive et fonctionnement	3
2- Recrutement de Formateurs	5
3- Programme de formation Secourisme/BNSSA 2018/2019.....	6
4- École de Sauvetage et valorisation des jeunes adhérents.....	6
5- Programme de compétition et accompagnement du Club	7
6- Dépenses d'investissement – Définition des priorités et planification prévisionnelle.....	9
7- Bonnets de sauvetage Adhérents et Formateurs	11
8- Inventaires matériels du Club.....	11
9- Communication, publicité du Club (affiches, flyers, ...)	12
10- Suivi des présences, traçabilité et partage de l'information (adhérents et formateurs).....	13
11- Conventions établissements scolaires – Encadrement UNSS.....	14
12- Mise en œuvre d'une « École Estivale » sans Cabane.....	14
13- Animations au profit du collège d'Andernos – Juin 2019	15
14- Questions diverses	15
PROCHAINES REUNIONS	15

ORDRE DU JOUR

1. Intervenants Section Sportive et fonctionnement ;
2. Recrutement de Formateurs ;
3. Programme de formation Secourisme/BNSSA 2018/2019 ;
4. École de Sauvetage et valorisation des jeunes adhérents ;
5. Programme de compétition et accompagnement du Club ;
6. Dépenses d'investissement – Définition des priorités et planification prévisionnelle ;
7. Bonnets de sauvetage Adhérents et Formateurs ;
8. Inventaires matériels du Club ;
9. Communication, publicité du Club (Affiches, flyers, ...) ;
10. Suivi des présences, traçabilité et partage de l'information (adhérents et formateurs) ;
11. Conventions établissements scolaires – Encadrement UNSS ;
12. Mise en œuvre d'une « École Estivale » sans Cabane ;
13. Animations au profit du collège d'Andernos - Juin 2019 ;
14. Questions diverses :
 - Synergie Clubs piscine Andernos ;
 - Démissions Élus Municipaux.

PRÉAMBULE

L'ordre du jour, préalablement établi en concertation avec les membres du Bureau, est présenté. Celui-ci étant particulièrement chargé il est convenu entre les membres du Bureau de rationaliser les débats autant que possible.

Compte-tenu de la date très avancée de rédaction du compte-rendu, de nombreux dossiers ont subi des évolutions. Afin d'être en phase avec l'actualité, celles-ci sont rapportées dans les « **Éléments de dernière minute** ».

COMPTE-RENDU

1- Intervenants Section Sportive et fonctionnement

[Retour Sommaire](#)

La Section Sportive fonctionnera de septembre à juin hors vacances scolaires avec un créneau piscine le mardi de 15h00 à 17h00 (piscine d'Andernos) et un créneau milieu naturel le jeudi de 17h30 à 19h30.

Le site d'entraînement pour le milieu naturel sera le Grand-Crohot avec utilisation potentielle de la Maison de la Glisse (sans matériel de sauvetage). Pour l'utilisation éventuelle des matériels de sauvetage (stockés dans le container), le groupe devra se déplacer sur le site de l'Horizon au Cap-Ferret.

Pour l'utilisation de la Maison de la Glisse, il sera nécessaire de formuler une demande de faisabilité auprès du Surf Club de la Presqu'île. Pascal LARMINACH s'occupe d'aborder le sujet auprès du Conseil d'Administration du Club.

Fred COLLEDANI demande si une convention sera nécessaire et si la mise à disposition sera gratuite. Les modalités précises de mise à disposition feront partie de l'étude de faisabilité.

L'encadrement en piscine serait assuré par Charles QUINT ainsi que par Jérôme LUSSEAUD qui devrait bénéficier d'un détachement de la Mairie d'Andernos au profit de la Section.

L'encadrement en milieu naturel pourrait être assuré par Alexandre LEMARCHAND.

L'effectif de la Section, initialement fixé à 8 élèves, pourrait être légèrement augmenté compte-tenu de la demande et du manque d'information des collégiens de 3^{ème} (maximum 12 ?).

Pour le transport des élèves depuis le lycée jusqu'au site d'entraînement en milieu naturel, le Club doit faire une demande de mise à disposition d'un minibus 9 places auprès de la Mairie pour le jeudi de 16h30 à 20h00. Le principe aurait, a priori, été acté par la Mairie.

Ce minibus sera pris en compte puis remisé à Lège. En cas d'effectif supérieur à 8, Pascal LARMINACH pourrait mettre son véhicule à disposition. Le retour vers le domicile après l'entraînement est laissé à la charge des parents sous leur responsabilité.

Le problème de la prise en charge du carburant du minibus se pose. Cela impose au chauffeur du minibus (cadre du Club) et pour chaque entraînement de faire le complément de carburant à Claouey ou à Arès avant le remisage à Lège, de détenir un moyen de paiement (CB), de faire l'avance des frais, de transmettre le justificatif pour remboursement, de récupérer le chèque puis de le déposer pour encaissement avec des délais importants et incompressibles.

Cette complexité ne pourra être évitée que si la Mairie accepte de prendre en charge le carburant. Dans le cas contraire, la faisabilité de cette mise à disposition doit être étudiée.

Fred COLLEDANI s'occupe des démarches auprès de la Mairie.

Le SI du Lycée Nord-Bassin devrait pouvoir attribuer une subvention au Club pour le transport des élèves de la Section Sportive. Un dossier de demande doit être formalisé d'ici la Toussaint. La subvention est versée au Club sur production, en juin, d'une facture de la prestation réalisée.

Pascal LARMINACH doit fournir à Fred COLLEDANI les éléments nécessaires à la constitution du dossier (fait). Fred COLLEDANI s'occupe de faire parvenir la demande au SI.

Les créneaux dédiés à la Section Sportive (mardi et jeudi) encadrés par le Club figureront dans le Google Agenda du Club.

Éléments de dernière minute :

La demande de faisabilité pour l'utilisation de la Maison de la Glisse au profit du club et dans le cadre de l'animation de la Section Sportive Scolaire a été faite par mail le 28 août dernier auprès du Surf Club de la Presqu'île avec copie au Cabinet du Maire.

Pascal LARMINACH a évoqué le sujet avec les responsables du Surf Club.

2- Recrutement de Formateurs

[Retour Sommaire](#)

Les membres du Bureau font une nouvelle fois part de leurs préoccupations concernant le faible nombre et la disponibilité limitée des Formateurs pour pouvoir assurer un encadrement pérenne et suivi des créneaux de pratique du Club lors de la prochaine saison.

Cette situation pourrait très rapidement et gravement impacter le fonctionnement du Club du fait de l'annulation de nombreux créneaux par manque de Formateurs. Un recrutement de nouveaux Formateurs et des idées de valorisation doivent être recherchés. S'agissant de la pérennité du Club, il appartient à chaque cadre de faire des propositions dans ce sens.

Éléments de dernière minute :

1) Fred COLLEDANI a pris l'initiative, courant août, de solliciter les 4 lauréats du BNSSA (Maéva, Lucie, Jules et Orson) afin de leur proposer de venir renforcer notre équipe d'encadrement.

- Lucie, en Terminale à Andernos, s'est immédiatement positionnée afin de nous apporter son concours ;
- Jules, en STAPS à Bordeaux, participera également à nos activités ;
- Orson fait ses études à Paris mais pourrait être intéressé par l'encadrement du stage BNSSA en février en fonction de ses possibilités. Celui-ci souhaiterait refaire la sélection des Sauveteurs afin de travailler en poste de secours l'été prochain ;
- Maéva ne sera pas disponible car elle est retenue en STAPS en Corse.

2) Après consultation des membres du Comité Directeur, une expérimentation visant à indemniser les Formateurs au forfait kilométrique (0,311€/km) est mise en place dès cet été avec effet rétroactif au 1^{er} juillet.

Cette indemnisation sera versée au regard d'une fiche récapitulative des déplacements effectués par le Formateur dans le trimestre échu. Chaque Formateur garde la possibilité de choisir l'indemnisation ainsi proposée ou l'abandon d'indemnité (don) ouvrant droit à réduction fiscale.

Le versement ne sera effectif que si l'ensemble des indemnités à verser pour le trimestre concerné ne met pas en cause l'équilibre financier du Club. En cas de non versement, le bénévole pourra toujours avoir recours à l'abandon d'indemnité.

Cette expérimentation sera adaptée, prolongée ou clôturée en fonction de l'évolution de la situation et du retour d'expérience.

3- Programme de formation Secourisme/BNSSA 2018/2019

[Retour Sommaire](#)

Un programme de formation est établi selon les orientations suivantes :

- Formation initiale PSE 1 : 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint à Andernos ;
- Formation initiale PSE2 : 1^{ère} semaine des vacances d'hiver à Andernos ;
- Recyclages PSE1/PSE2 : Samedi 2 février et vendredi 5 avril au Carré des Sauveteurs SNSM au Cap-Ferret ;
- Stage BNSSA : 2^{ème} semaine des vacances d'hiver à la piscine d'Andernos selon les créneaux suivants (à confirmer) :
 - 10h00 à 12h00 : pratique épreuves nautiques ;
 - 12h00 à 13h00 : repas ;
 - 13h00 à 14h00 : QCM ;
 - 14h00 à 16h00 : pratique épreuves nautiques.

Le stage étant payant (300,00€), les formateurs seront rémunérés.

Fred COLLEDANI s'occupe de la réservation des créneaux piscine (BNSSA) et du Carré des Sauveteurs (Recyclages). Pascal LARMINACH s'occupe de la réservation de la salle municipale à Andernos (PSE1 et PSE2).

Éléments de dernière minute :

- 1) La demande de réservation pour les créneaux piscine a fait l'objet d'un mail auprès de Jérôme LUSSEAUD en date du 11 août 2018 ;
- 2) Compte-tenu des recommandations de l'Instruction Ministérielle du 18 janvier 2018, il est nécessaire d'ajouter une date de recyclage PSE1/PSE2 avant la fin de l'année soit un samedi fin novembre ou début décembre ;
- 3) La rubrique « Formations » du Site Web a été mise à jour.

4- École de Sauvetage et valorisation des jeunes adhérents

[Retour Sommaire](#)

Pascal LARMINACH s'est proposé pour assurer le rôle de Référent pédagogique pour la mise en œuvre d'une « École de Sauvetage » au sein du Club.

Un dossier a été constitué afin d'obtenir l'agrément de la FFSS. Le Comité Départemental FFSS Gironde a émis un avis favorable. Ce dossier doit être envoyé au siège de la FFSS avec un chèque d'environ 30,00€. En retour, la FFSS fourni un kit pédagogique permettant de délivrer des attestations de niveau au profit des jeunes adhérents.

Fred COLLEDANI s'occupe d'actualiser et finaliser le dossier et de le faire parvenir à la FFSS.

5- Programme de compétition et accompagnement du Club

[Retour Sommaire](#)

Ce point avait déjà été débattu lors de la réunion du Bureau Exécutif du 20 janvier 2018. Des propositions concertées avaient été faites puis largement approuvées par le Comité Directeur du 18 mai 2018 avec 8 voix « Pour » et 1 « Abstention ».

« Dans cette attente, les dispositions suivantes sont arrêtées pour 2018 :

- *Les matériels individuels (maillot, bonnet, lunettes, palmes, combinaison, lycra, ...) sont à la charge des compétiteurs ;
Des bonnets « Cap-Ferret » sont en vente sur la boutique en ligne du Club au tarif de 20,00€ - Le Club ne dispose ni de lycras compétition ni de maillots de bain marqués pour l'instant (possible au travers de la boutique en ligne si quelqu'un veut bien s'en occuper) ;*
- *Les matériels collectifs (mannequins, bouées tube, ribambelle et autres balisages,) sont fournis par l'organisateur avec le concours éventuel et discrétionnaire des Clubs qui disposent de ces matériels ;*
- *Les paddle-boards et nipper-boards ne seront fournis par le Club que pour les épreuves par équipe à raison d'une planche par équipe avec un maximum de 2 équipes et sous réserve de la prise en charge par un cadre du Club faisant le déplacement jusqu'à la réintégration du matériel au poste de secours de l'Horizon ;*
- *Pour le championnat départemental FFSS à Lacanau, suivant les circonstances et à titre tout à fait exceptionnel, le Club pourra mettre à disposition des compétiteurs un lycra « École » sous réserve de la prise en charge du jeu de lycras par un cadre du Club faisant le déplacement jusqu'à sa réintégration au poste de secours de l'Horizon. »*

Pascal LARMINACH a souhaité que ce point soit mis à l'ordre du jour du présent Bureau et à nouveau débattu.

Fred COLLEDANI rappelle que, contrairement aux principes arrêtés ci-avant, le Club a prêté 8 paddle-boards, 8 lycras et 8 bonnets pour la compétition à Lacanau en mai 2018.

Voici les dégradations et manques constatés depuis ces 2 derniers mois :

- 2 paddle-boards epoxy (à 1000,00€/pièce) ont été très sévèrement dégradés et sont actuellement en réparation ;
- 10 lycras ont disparu et n'ont pas pu être retrouvés ;
- 1 bonnet reste manquant.

Il est à signaler que les dégradations des planches n'ont jamais été signalées par leurs auteurs.

Compte-tenu de ces désagréments les propositions suivantes viennent compléter les précédentes décisions qui restent d'actualité :

Le programme de compétition du Club se limitera au championnat départemental Gironde en milieu naturel en mai 2019 ainsi qu'à un probable championnat interclubs Gironde en piscine (date non définie).

Le Club doit fournir un arbitre par fraction de 10 participants. Ce rôle est, en principe, dévolu à un parent accompagnateur.

S'agissant du matériel, les dispositions suivantes sont arrêtées :

- Bonnets : chaque adhérent aux Saisons « Longue et Courte » étant doté d'un bonnet lors de son adhésion, le Club ne fournira plus de bonnets pour les compétitions. En outre, des bonnets sont en vente à 20,00€ sur la boutique en ligne ;
- Lycras : Le Club dispose de 45 lycras « Compétition » (dont 10 sont manquants). Ces lycras sont actuellement stockés dans le container pour un usage « École ». Un nouveau jeu de lycras plus adaptés à un usage « École » devrait venir remplacer ces derniers qui seront, par la suite, réservés à la compétition (les modalités de prise en compte et de restitution restant à définir) ;
- Paddle-boards : Aucun paddle-board ne sera fourni par le Club pour les épreuves individuelles pour lesquelles les compétiteurs ont le choix de s'inscrire ou non. Comme défini précédemment, seules les épreuves en équipe ou en relai donneront lieu au prêt d'un paddle-board à raison d'un paddle-board par équipe avec un maximum de 2 équipes engagées (on peut noter à ce sujet qu'il est possible de composer l'équipe avec les meilleurs compétiteurs, ou les plus méritants, et que les autres peuvent toujours concourir dans les épreuves individuelles sans planche).
- Les paddle-boards époxy ne seront prêtés que lorsque le Club pourra disposer d'une remorque adaptée avec une prise en compte et une restitution organisée sous la seule responsabilité du Formateur accompagnateur. Les modalités seront à définir. Dans cette attente, seuls les paddle-boards en mousse (Adulte et ados) et les nipper-boards pourront être prêtés dans les limites définies ci-avant.

Sur ce dernier point, il est convenu de lancer une prospection pour l'acquisition (ou la location ?) d'une remorque adaptée sachant que se pose la question du véhicule tracteur, de l'assurance, du stationnement et du financement. Le Club recherche une bonne volonté pour assurer cette prospection et définir les conditions d'une éventuelle mise en œuvre.

Enfin, il est décidé de réserver une somme de 200,00€ maximum pour le financement des engagements (5,00€/compétiteur et 10,00€ pour le Club).

Éléments de dernière minute : limitation d'usage et consignes :

Devant les dégradations multiples et la disparition de matériels non signalés par les auteurs des faits, Fred COLLEDANI, en sa qualité de Président, dépositaire de la saine administration de l'association, a émis un e-mail (du 22 août 2018) à l'attention des Formateurs faisant état des constatations et d'un certain nombre de consignes que chacun se doit de respecter. Il y est notamment précisé qu'à l'avenir seuls les Formateurs peuvent utiliser les paddle-boards époxy.

6- Dépenses d'investissement – Définition des priorités et planification prévisionnelle

[Retour Sommaire](#)

Afin de rationaliser au mieux les dépenses, il est convenu de définir des priorités. Ces priorités étant soumises aux aléas financiers, logistiques, etc ... sont susceptibles d'être remises en cause et de faire l'objet de nouvelles propositions. Les propositions de priorité suivantes sont avancées :

- 1) Lycras « École » : Les lycras actuels sont peu visibles et peu adaptés à un usage « École ». Il est convenu d'acheter un jeu de lycras plus adaptés. Une recherche de partenaire doit être réalisée avec apposition de l'enseigne sur les lycras.
- 2) Mannequins de sauvetage : Il est nécessaire de distinguer les mannequins dédiés à la formation au BNSSA et à l'entraînement (8kg et 4 kg) de ceux réservés à l'enseignement du sauvetage sportif et à la compétition (8kg, 6kg et 4 kg). Les produits suivants peuvent être trouvés (prospection partielle réalisée en séance) :
 - Mannequin de sauvetage Norme ILS – FFSS – 8 kg : 250,00€ TTC + FP (unisports-France.com) ;
 - Mannequin de sauvetage Dummy Norme ILS – FFSS – 6 kg : 312,00€ TTC + FP (abysse-sport.com) ;
 - Mannequin Enfant norme FFSS – 4 kg ? – 360,00 TTC + FP (oceanperf.com) ;
 - Mannequin de sauvetage polyéthylène réglementaire BNSSA – 8 kg : 445,00€ TTC + FP (unisports-France.com) ;
 - Mannequin de sauvetage polyéthylène – 4 kg : 415,00€ TTC + FP (unisports-France.com) ;
 - Lot de 2 mannequins d'entraînement Adulte (8kg) et Scolaire (4kg) : 246,00€ TTC + FP (abysse-sport.com).

Cette première prospection mérite d'être complétée. Une recherche de financement peut également être utile.

- 3) Filins : La formations aux techniques opérationnelles de sauvetage fait partie intégrante des activités proposées, il est donc nécessaire que le Club se dote d'un ou plusieurs filins pour cet enseignement. Le filin est également un engin de prompt-secours qui peut permettre d'assister une personne en difficulté lorsque nous sommes en activité sur la plage et que le poste de secours est fermé. La Mairie nous a dotés d'une bobine en PVC. Celle-ci doit être équipée de 200 m de bout qu'il convient d'acheter. Fred COLLEDANI se charge de la prospection (environ 130,00€ la bobine de bout).
- 4) Cabane de plage : le projet d'implanter une Cabane sur la plage de l'Horizon est différé de plusieurs années (voir précédents comptes-rendus). Toutefois, cette composante étant indispensable au développement du Club, le dossier reste ouvert et les négociations avec les institutions d'actualité. Dans la perspective d'un éventuel débouché et afin de ne pas être totalement démunis le moment venu, il est nécessaire de provisionner une somme chaque année en vue de la construction de cette cabane. Il est donc proposé de provisionner la somme de 1000,00€ chaque année dans la mesure des possibilités du Club.

- 5) Bonnets de sauvetage : La décision a été prise d'affecter un bonnet à chaque adhérent « Saisons Longue et Courte » lors de sa 1ère adhésion. Le Club dispose de 50 bonnets (-1 manquant) pour assumer les adhésions 2018/2019. Ce lot de bonnets devra certainement être renouvelé dans le courant de l'année 2019 (50 bonnets = 1000,00€).
- 6) Aménagement container : Le container doit encore faire l'objet d'aménagements (étagères modulables, rack planches, tableau blanc, tableau d'information,). Une enveloppe de 300,00€ peut être dégagée en 2018 pour ces travaux et renouvelée en 2019.
- 7) Manifestations conviviales : une enveloppe de 100,00€ est dégagée pour 2018 renouvelée en 2019 (AG, goûter, ...)
- 8) Compétitions : conformément au paragraphe précédent une enveloppe de 200,00€ est dégagée pour la saison 2018/2019 (engagements).

Éléments de dernière minute :

Lycras :

Un projet de cahier des charges pour la réalisation des lycras a été élaboré :

- Lycras bon rapport qualité/prix pour un usage intensif "Ecole";
- Manches courtes avec col montant de préférence (prise à l'eau) ;
- Inscriptions dans le dos Élèves (lettres majuscules très lisibles niveau omoplates) : "CLUB DE SAUVETAGE - HORIZON CAP-FERRET" ou "CLUB DE SAUVETAGE - LEGE CAP-FERRET" ou "CLUB DE SAUVETAGE - CAP-FERRET" ou ;
- Inscriptions dans le dos Formateurs : Idem + "FORMATEUR" (en bas du dos);
- Espace partenaire : devant sur le torse ;
- Logo Club : Pas de logo ;
- Couleur **jaune avec inscriptions vertes** pour les élèves ;
- Couleur **verte avec les inscriptions jaunes** pour les Formateurs ;
- Nombre de lycras : environ 40 (Élèves) et 10 (Formateurs) ;
- Tailles (propositions à affiner) : Unisexe - Privilégier les grandes tailles car portés sur combinaison néoprène et lycra trop grand ne pose pas de problème – 40 Élèves : 8S, 8M, 10L, 10XL, 4XXL - 10 Formateurs : 2S, 2M, 2L, 2XL, 1XXL, 1XXXL ;

Pascal TROQUE se charge de la prospection auprès de la société Free Arts à Andernos et de trouver un fabricant de lycras (local ou non).

Mannequins :

Nous bénéficions de fournisseurs locaux pour ce type de matériel : Casal Sport à Mérignac et La Maison de la Piscine à Cestas.

Les croisillons bois lestés peuvent être une bonne alternative moins onéreuse pour l'entraînement en piscine.

Le Club a récupéré un mannequin adulte (8kg) réglementaire pour l'entraînement et les épreuves du BNSSA.

Filins :

2 bobines ont été récupérées par le Club afin de constituer 2 filins complets. Un filin de 200m et 1 filin de 300m ont été constitués. Ces filins sont opérationnels. Il sera nécessaire de constituer un filin « École » pour les jeunes avec une longueur de bout et un poids limités (100 à 150m).

7- Bonnets de sauvetage Adhérents et Formateurs

[Retour Sommaire](#)

Dans sa séance du 18 mai 2018, le Comité Directeur a pris une délibération (n°7) indiquant :

« Il est à noter que pour les Saisons « Longue et Courte » exclusivement, il est convenu qu'un bonnet de sauvetage du Club soit fourni lors de la 1^{ère} adhésion dès le début de la saison prochaine. Les adhérents actuels qui renouvellent leur adhésion pour 2018/2019 pourront bénéficier de cette dotation unique.

L'éventuelle dotation des Formateurs n'ayant pas été évoquée, celle-ci sera soumise à la discussion lors de la prochaine réunion du Bureau Exécutif. »

Pascal LARMINACH propose que les Formateurs ne soient pas dotés et que ces derniers aient recours à la boutique en ligne s'ils souhaitent en avoir un. En l'absence d'avis contraire, il est décidé de proposer cette option au prochain Comité Directeur.

8- Inventaires matériels du Club

[Retour Sommaire](#)

Dans un souci de saine gestion des matériels, il est important que le Club puisse disposer et suivre l'inventaire de ses matériels. Les inventaires suivants doivent être faits :

- Paddle-boards ;
- Matériels de Sauvetage ;
- Lycras ;
- Matériels de secourisme ;
- Matériels de prompt-secours ;
- Matériels divers.

Il serait également nécessaire qu'à l'issue, ces inventaires soient partagés entre tous les cadres et fassent l'objet d'un affichage sur leur lieu de stockage.

Pascal LENCOU propose de s'occuper du matériel de secourisme mais personne ne se propose pour réaliser les autres inventaires. Le Club est donc à la recherche de bonnes volontés qui puissent s'acquitter de cette tâche.

Éléments de dernière minute :

Pascal LENCOU et Fred COLLEDANI ont procédé au marquage et à l'inventaire des Lycras, des paddle-boards et des bouées-tube. Ces inventaires doivent encore être mis en forme avant diffusion.

Le mannequin de sauvetage et les 2 filins ont été également marqués et identifiés.

9- Communication, publicité du Club (affiches, flyers, ...)

[Retour Sommaire](#)

Du fait de l'absence de Cabane de plage susceptible d'assurer la visibilité du Club sur la Presqu'île, il est nécessaire d'envisager d'autres modes de communication afin de compenser cette absence.

Flyers :

Les flyers précédemment réalisés par le Club ne comportant pas de date, ces derniers peuvent encore être utilisés pour cette saison. Ceux-ci sont stockés dans le container.

Fred s'occupe d'en déposer un petit stock à l'office de tourisme ainsi qu'à la Mairie du Cap-Ferret (fait depuis mi-juillet). Il pourrait être intéressant d'en déposer également dans les différents établissements scolaires dès la rentrée.

Il sera nécessaire, à terme, de faire refaire ces flyers. Le Club ne dispose que du fichier « .pdf » (élaboré en « .page » – format MAC). Le Club recherche donc quelqu'un pour refaire une maquette.

Affiches :

Il serait opportun de concevoir une affiche susceptible d'être apposée à différents endroits (lycée, collèges, piscine, mairie, ...). Le Club recherche donc quelqu'un susceptible de concevoir cette affiche.

Forum des associations :

Comme l'an passé, le Club participe au Forum des Associations le samedi 1^{er} septembre. La Mairie fournit table, chaises et alimentation électrique. Le Club pourrait mettre à disposition 1 ou 2 paddle-boards (mousse), bouées-tube, filin, 1 vidéoprojecteur avec écran, les flyers, ...et autres propositions. Il ne manque plus que les bonnes volontés pour tenir le stand. Une invitation a été envoyée par Google Agenda.

L'installation du stand a lieu la veille au soir (vendredi) de 17h30 à 19h00.

Articles de presse et autres médias :

Les articles de presse et autres médias sont un bon moyen de se faire connaître.

Nous avons pu bénéficier d'un article dans le journal Sud-Ouest du 27 juin 2018 puis d'un article dans la revue de la Presqu'île du mois de juillet.

Éléments de dernière minute :

A la date de rédaction du présent compte-rendu, un article avec reportage photo et interview est paru dans le Sud-Ouest du 18 juillet. Le Club a également été invité à l'antenne de Radio Cap-Ferret sur un plateau dédié à la sécurité en mer le 31 juillet 2018.

Il sera nécessaire de renouveler ces initiatives le plus fréquemment possible.

[10-Suivi des présences, traçabilité et partage de l'information \(adhérents et formateurs\)](#)

[Retour Sommaire](#)

Fred COLLEDANI estime qu'il est important que le Club assure un suivi des présences des adhérents sur les différentes activités et que cet état de présence puisse être partagé par l'ensemble des cadres pédagogiques et administratifs concernés.

En effet, le suivi pédagogique des adhérents en situation de formation nécessite de pouvoir évaluer l'assiduité de l'élève sur l'ensemble de la saison et sur les différentes activités. Ces données associées à un contenu de formation planifié (Ecole de Sauvetage FFSS ?) permettent de faire un retour vers l'élève (et vers ses parents pour les mineurs) sur sa progression et ses perspectives.

Du point de vue administratif et de la mise en jeu des responsabilités du Club et des Formateurs en cas d'accident, il est indispensable d'avoir un retour sur les présences effectives aux activités. Le Club a la responsabilité de contrôler, a priori, que les participants sont bien licenciés et couverts en cas d'accident par la mise en place de fiches de présence pré formatées comportant la liste des adhérents dont la situation administrative est à jour (licence et certificat médical). Les formateurs ont la responsabilité de vérifier les présences par la mise en œuvre de cette fiche (modalités pratiques à définir) et de la transmettre à l'administration du Club pour suivi.

Pascal LARMINACH, référent pédagogique du Club en charge du Sauvetage Sportif, ne voit pas l'utilité de cette démarche et refuse de coordonner cette action. Les autres membres du Bureau prennent acte de ce positionnement. La démarche sera néanmoins mise en œuvre sous la coordination d'un autre cadre volontaire.

S'agissant des Formateurs, Fred COLLEDANI explique qu'il lui semble important que la structure soit informée, a minima, des personnes qui encadrent chacune des séances et que cet engagement personnel puisse être tracé dans le temps.

Le partage de cette information permet également à tous les cadres concernés de connaître, dans un esprit constructif et positif, le niveau d'implication de chacun sans aucune idée de stigmatisation (chaque bénévole faisant ce qu'il peut avec ses moyens et en fonction de sa disponibilité du moment) ni de compétition.

En outre, pour ce qui concerne les demandes d'indemnisation potentielles ou les déclarations d'abandon d'indemnité, le Club pourrait se voir reprocher, en cas de contrôle, de ne pas se donner les moyens de pouvoir vérifier les déclarations individuelles.

Fred COLLEDANI renouvelle donc son souhait que l'état de présence des Formateurs sur les différentes activités soit tracé, a posteriori, au moyen d'un relevé.

11-Conventions établissements scolaires – Encadrement UNSS

[Retour Sommaire](#)

La problématique : Le Club a conventionné avec le collège de Lège ainsi qu'avec le lycée d'Andernos pour la mise en place d'une Association Sportive Sauvetage dans chacun de ces établissements.

Ces conventions prévoient l'accueil des élèves concernés le mercredi après-midi pour participer aux activités en milieu naturel (ou en piscine) encadrées par les Formateurs du Club avec le matériel du Club.

Ces conventions prévoient également l'accompagnement systématique du groupe par le professeur EPS de l'établissement qui doit réaliser un appel sur la base d'une liste nominative fournie et qui assume l'entière responsabilité des élèves pendant la durée de la séance.

Les faits démontrent que l'accompagnement systématique par un professeur EPS n'a pas été toujours possible.

Qui doit faire l'appel ? Qui vérifie l'appartenance à un établissement conventionné ? Qui vérifie l'adhésion à l'UNSS et à l'AS ?etc

Un incident fâcheux est survenu un mercredi après-midi avec une élève du lycée qui présentait des troubles du comportement et qui a fortement perturbé la séance. En l'absence de représentant de l'établissement scolaire, le Formateur du Club a dû gérer seul la situation au détriment du reste du groupe.

Que se passerait-il en cas d'accident ? Qui prend en charge ? Qui accompagne ? Qui prévient l'établissement scolaire ? Qui prévient les parents ? Que devient le reste du groupe ? ...etc...

Ce point, n'ayant pas pu être traité lors de cette réunion, sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Bureau.

Piste de réflexion : Afin d'optimiser cet accompagnement par un professeur EPS, ne serait-il pas opportun de conventionner également avec le collège d'Andernos afin que l'un des 3 professeurs concernés soit systématiquement présent à tour de rôle ?

12-Mise en œuvre d'une « École Estivale » sans Cabane

[Retour Sommaire](#)

La problématique : en l'absence de Cabane servant de support pour l'animation d'une « École Estivale », le Club est privé des ressources financières associées. Les cadres dirigeants doivent s'interroger sur la faisabilité de la mise en place d'une « École Estivale » (pour 2019) sans cette Cabane.

Ce point, n'ayant pas pu être traité lors de cette réunion, sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Bureau.

13-Animations au profit du collège d'Andernos – Juin 2019

[Retour Sommaire](#)

Ce point, n'ayant pas pu être traité lors de cette réunion, sera mis à l'ordre du jour d'un prochain Bureau.

14-Questions diverses

[Retour Sommaire](#)

Synergie Clubs Piscine Andernos :

Pascal LARMINACH fait état d'une réunion qui doit se tenir prochainement entre les associations utilisatrices de la piscine d'Andernos afin de créer une synergie entre ces différents Clubs utilisateurs (Natation, Plongée, Triathlon, Sauvetage, ...) dans la perspective de la construction d'un nouveau bassin à Andernos à l'horizon 2021.

En outre, des relations pourraient se nouer par voie de convention entre le Club de Natation (apprentissage et perfectionnement natation) et le Club de Sauvetage (préparation BNSSA et sélections).

Dernière minute : Charles QUINT et Pascal LARMINACH auraient participé à cette réunion courant juillet avec la participation de Jérôme LUSSEAUD.

Démissions Élus municipaux (Info dernière minute) :

3 adjoints au Maire interlocuteurs privilégiés du Club de Sauvetage ont démissionné de leur mandat le 20 août 2018 : Eric LENDRES (2^{ème} adjoint), Bernard CASAMAJOU (3^{ème} adjoint) et Jean-Philippe BRAUGE (5^{ème} adjoint).

Un rendez-vous est pris pour le jeudi 13 septembre à 10h00 avec Philippe DE GONNEVILLE afin de définir de nouvelles modalités de fonctionnement avec la Mairie.

PROCHAINES REUNIONS

La prochaine réunion du Bureau Exécutif pourrait se tenir dans le courant du mois de septembre en prévision d'un Comité Directeur vers la fin de l'année. Les comptes-rendus des précédents Bureaux seront soumis à l'approbation du Comité.

Fait à Lège Cap-Ferret le 30 août 2018.

Le Secrétaire Général

Pascal LENCOU



Le Président

Fred COLLEDANI

